



**UNION EUROPÉENNE**

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

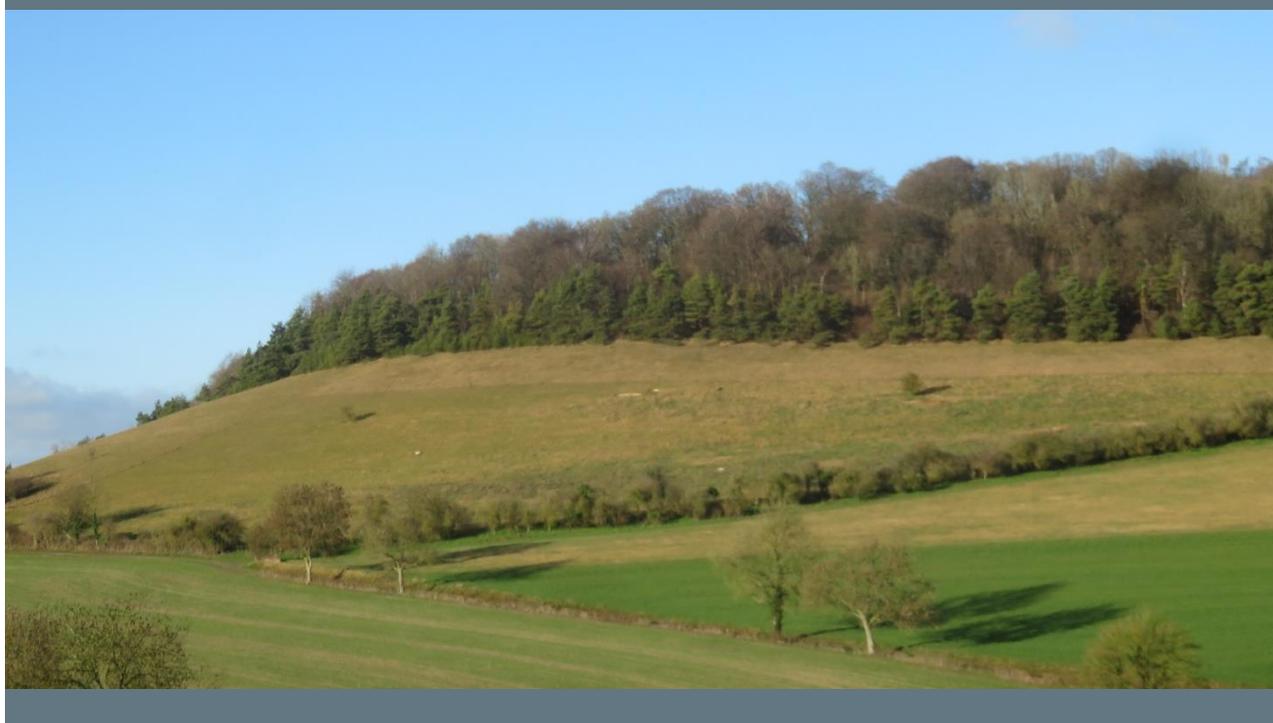
# DOCUMENT D'OBJECTIFS

**Site Natura 2000 FR2300133**

**Pays de Bray, cuestas nord et sud**

**TOME 4**

**Synthèse du document d'objectifs**



# Document d'objectifs du site Natura 2000

## « Pays de Bray, cuestas nord et sud » FR2300133

### **Suivi administratif :**

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Seine-Maritime (DDTM76)

### **Maître d'ouvrage :**

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie (DREAL Normandie)

### **Rédaction du document d'objectifs :**

Conservatoire d'espaces naturels Normandie Seine (CenNS)

### **Contributeurs techniques et scientifiques :**

Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie, PETR du Pays de Bray, Syndicat Mixte de Bassin Versant de l'Arques, Office National des Forêts, Chambre d'agriculture de Seine-Maritime, ASHEIN, Conservatoire National Botanique de Bailleul, Fédération des chasseurs de Seine-Maritime, DDTM de Seine-Maritime, Association Brayonne Dynamique.

**Référence bibliographique :** Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie Seine. Document d'objectifs du site Natura 2000 «Pays de Bray, cuestas nord et sud». Saint-Etienne-du-Rouvray, 2019, 4 tomes.

# Sommaire

1. PRESENTATION DE NATURA 2000.....	4
1.1. Le réseau Natura 2000 .....	4
1.2. Le site Natura 2000 du « Pays de Bray – cuestas nord et sud » .....	4
1.3. Cadre physique.....	5
1.4. Occupation du sol .....	5
2. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE .....	6
2.1. Les habitats d'intérêt communautaire .....	6
2.2. Les espèces d'intérêt communautaire .....	10
3. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE .....	12
3.1. Aménagement du territoire .....	12
3.2. Les activités socio-économiques .....	12
3.2.1. L'agriculture.....	12
3.2.2. Les activités forestières.....	13
3.2.3 Les activités de tourisme et de loisirs.....	13
3.2.4. Les activités cynégétiques .....	14
3.2.5 Les transports et industries.....	14
4. LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS .....	15
4.1. Objectifs de développement durable .....	15
4.2. Objectifs relatifs aux habitats et espèces d'intérêt communautaire.....	15
4.3. Objectifs relatifs aux enjeux socio-économiques.....	15
4.4. Objectifs opérationnels .....	16
4.4.1. Objectifs relatifs aux habitats et espèces d'intérêt communautaire .....	16
4.4.2. Objectifs relatifs aux enjeux socio-économiques.....	18
5. INDICATEURS DE SUIVI .....	19
6. PRESENTATION DES MESURES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS .....	20

# 1. Présentation de Natura 2000

## 1.1. Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Avec près de 30 000 sites terrestres et marins, il s'agit du plus vaste maillage de sites protégés au monde.

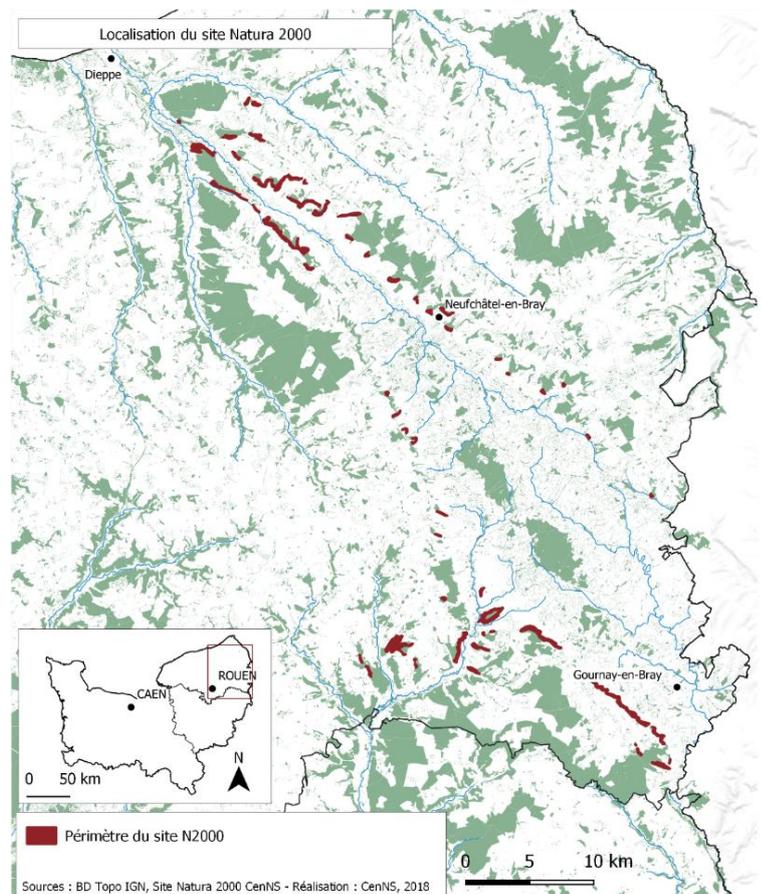
Les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats faune flore » (1992) établissent la base réglementaire de ce grand réseau écologique européen.

Une fois désignés, les sites Natura 2000 doivent être gérés de façon à garantir la survie à long terme des espèces et des habitats en faveur desquels ils ont été désigné tout en conciliant préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. Pour garantir la préservation de ces sites, le dispositif Natura 2000 prévoit, pour chaque site : la mise en place d'un comité de pilotage, l'élaboration d'un document d'objectifs (docob) définissant les actions à mener ainsi que la désignation d'une collectivité territoriale (ou groupement) en charge de son animation.

## 1.2. Le site Natura 2000 du « Pays de Bray – cuestas nord et sud »

Le site Natura 2000 du « Pays de Bray – cuestas nord et sud », désigné au titre de la Directive Habitats (92/43/CEE), est localisé dans le département de la Seine-Maritime et composé d'un vaste ensemble de coteaux sur craie de la Bouttonnière du pays de Bray. Proposé comme Site d'Intérêt Communautaire en 1998, le site Natura 2000 du « Pays de Bray – cuestas nord et sud » a fait l'objet d'un premier Document d'Objectifs validé en 2008. En 2011, une proposition d'extension du site Natura 2000 a été faite et validée par la commission européenne en décembre 2017. La révision du premier document d'objectif et la rédaction du deuxième, dont ce document constitue la synthèse, ont été menés en 2018.

Le périmètre étendu du site couvre désormais une superficie de 1 195 ha dissociés en 61 secteurs (répartis sur 48 communes le long de la vallée de la Béthune, entre Envermeu et Neuf-Marché). Cinq communautés de communes sont concernées par ce périmètre.



### 1.3. Cadre physique

La boutonnière du Bray est une dépression en forme d'amande circonscrite par des escarpements crayeux (ou cuestas), bordés de boisements, formant un ensemble isolé dans le paysage haut-normand.

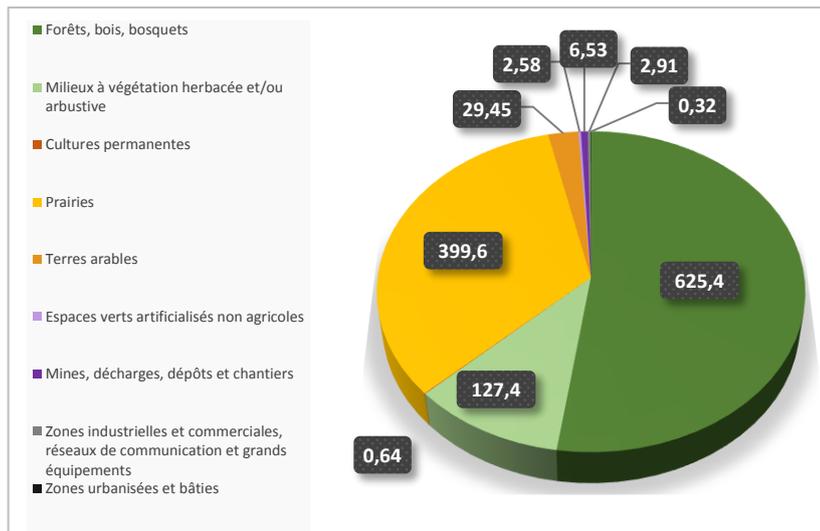
Les formations géologiques rencontrées sur le site Natura 2000, au niveau des coteaux crayeux des vallées et des cuestas du Pays de Bray, sont majoritairement datées du Crétacé supérieur, essentiellement représenté par le Turonien et le Coniacien. Leur faciès est une craie « marneuse » gris-blanchâtre, affleurant le plus souvent en limite de plateau, sur les ruptures de pente. Les craies du Turonien présentent de rares silex alors qu'ils sont abondants dans le Coniacien (Kuntz, 1977). La craie tendre du Turonien, indurée au contact du Coniacien, est grisâtre et argileuse

Les cuestas sont caractérisées par des sols minces calcaires (RENDOSOLS) et des sols bruns calcaires (CALCOSOLS). Ces sols sont le plus souvent issus de colluvions crayeuses de craie marneuse qui confère au sol un fort potentiel de rétention d'eau, pouvant présenter des traces d'hydromorphie, et qui induit plus ou moins localement des cortèges végétaux tout à fait originaux pour des coteaux calcaires.

Dans le Pays de Bray, l'altitude et la topographie mouvementée engendrent un climat assez froid et humide avec une pluviométrie comprise entre 600 et 900 mm par an et une température annuelle moyenne entre 10 et 11°C. Malgré la pluviométrie élevée dans la dépression, les reliefs du Pays de Bray bénéficient d'un microclimat, notamment sur la cuesta sud, grâce à des paramètres particuliers d'exposition, d'altitude et de roche-mère.

### 1.4. Occupation du sol

Sur le site Natura 2000 « Pays de Bray – cuestas nord et sud », les boisements dominant et couvrent près de 625 ha (soit 52 % du site) tandis que les secteurs agro-pastoraux, principalement constitués de prairies sèches, occupent 430 ha qui ont traditionnellement été utilisés pour l'élevage en raison des sols pentus et squelettiques qui ont limité la possibilité de travail du sol.



Mode d'occupation des sols (en ha) sur le site N2000 (Carmen, 2009)

## 2. Diagnostic écologique

---

### 2.1. Les habitats d'intérêt communautaire

Le diagnostic met en évidence la présence de 5 habitats d'intérêt communautaire sur le site.

Les résultats présentés ici sont basés sur l'inventaire et la cartographie des habitats d'intérêt communautaire menés sur la période 2004-2008, pour les milieux forestiers, tandis que pour les milieux ouverts, une campagne de mise à jour a été réalisée en 2013.

Habitats	Surface	% du site	Principales caractéristiques	Principales espèces indicatrices	Menaces et facteurs de dégradation	Etat de conservation	
						Etat	Surface (ha)
<b>8160*</b> - Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard  <u>Sous-type</u> : 8160 -1 - Eboulis crayeux de la vallée de la Seine et la Champagne	0,4 ha	0,01 %	Sur le site Natura 2000, cet habitat ne se rencontre que dans des situations artificielles issues d'activités anthropiques (extraction de craie, déblais de matériaux) où on le retrouve dans des carrières ou des zones de déblais de craie de manière toujours très localisé sur le site Natura 2000 et sur de petites surfaces au contact de pelouses calcicoles	Liondent des éboulis ( <i>Leontodon hispidus</i> subsp. <i>hyoseroides</i> ) Aspérule à l'esquinancie ( <i>Asperula cynanchica</i> ) Gaillet de Fleurot ( <i>Galium fleurotii</i> ) Galéopsis à feuilles étroites ( <i>Galeopsis angustifolia</i> ) Germandrée des montagnes ( <i>Teucrium montanum</i> ) Germandrée petit-chêne ( <i>Teucrium chamaedrys</i> ) Linaire striée ( <i>Linaria repens</i> ) Linaire couchée ( <i>Linaria supina</i> ) Fétuque de Léman ( <i>Festuca lemanii</i> )	La dynamique naturelle, en l'absence de perturbations anthropiques (extraction de craie, déblais de matériaux), constitue la principale menace sur cet habitat conduisant à une perte de mobilité de l'éboulis par colonisation naturelle des herbacées et/ou arbustive	2 - Bon	0,16
						3 – Moyen	0,01
<b>5130 &amp; 6210 -</b> Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires  <u>Sous-type</u> : 5130-2 - Junipérais secondaires planitaires à montagnardes à Genévrier commun	21,98 ha	1,85 %	Habitat correspondant à un manteau arbustif qui prend l'aspect de voiles plus ou moins denses de genévriers suite à un abandon du pâturage sur les pelouses calcicoles.  On le retrouve généralement en mosaïque avec l'habitat de pelouses calcicoles.	Cortège associé aux espèces de pelouses et d'ourlets calcicoles de l'habitat 6210 : Genévrier commun ( <i>Juniperus communis</i> ) Aubépine à un style ( <i>Crataegus monogyna</i> ), Viorne lantane ( <i>Viburnum lantana</i> ), Eglantiers ( <i>Rosa L.</i> )	Cet habitat tend naturellement à être supplanté par des fruticées.  Le maintien de ses formations passe par le maintien d'un habitat de pelouse en bon état de conservation et donc la mise en œuvre d'un pâturage suffisamment extensif pour permettre la régénération des populations de Genévriers tout en les préservant de la concurrence des autres espèces arbustives.	2 - Bon	1,61
						3 – Moyen	12,52
						4 - Mauvais	7,85

<p><b>6210 / 6210&amp;8160 / 6210&amp;9130</b> - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires [*Site d'orchidées remarquables] et mosaïques associées</p> <p><u>Sous-types</u> : 6210-9 - Pelouses calcicoles méso-xérophiles nord-atlantiques des mésoclimats froids</p> <p>6210-20 - Pelouses marnicoles subatlantiques</p>	359,9 ha	30,38 %	Habitat caractéristique des coteaux calcaires du Pays de Bray entretenus pour l'élevage. Il est composé d'une mosaïque de faciès (pelouses ouvertes et fermées, ourlets, manteaux arbustifs et fruticées) mésophiles ou mésoxérophiles en fonction de l'exposition, de la nature du sol.	<p>Hippocrépide en ombelle (<i>Hippocrepis comosa</i>) Fétuque de Léman (<i>Festuca lemanii</i>) Thym couché (<i>Thymus praecox</i>) Laïche glauque (<i>Carex flacca</i>) Brize intermédiaire (<i>Briza média</i>) Cirse acaule (<i>Cirsium acaule</i>) Koélérie pyramidale (<i>Koeleria pyramidata</i>) Scabieuse colombarie (<i>Scabiosa columbaria</i>) Parnassie des marais (<i>Parnassia palustris</i>) Ophrys frelon (<i>Ophrys fuciflora</i>) Blackstonie perfoliée (<i>Blackstonia perfoliata</i>) Orchis pyramidal (<i>Anacamptis pyramidalis</i>) Epipactis brun rouge (<i>Epipactis atrorubens</i>) Orchis militaire (<i>Orchis militaris</i>) Orchis pourpre (<i>Orchis purpurea</i>) Orchis bouc (<i>Himantoglossum hircinum</i>) Gymnadenie moucheron (<i>Gymnadenia conopsea</i>) Epipactis des marais (<i>Epipactis palustris</i>)</p>	Le maintien de cet habitat réside dans le maintien de pratiques pastorales notamment le pâturage extensif par des herbivores domestiques.	1 - Excellent	7,65
			L'abandon de ses pratiques constitue la menace principale de la dégradation voire de la disparition des pelouses par un embroussalement progressif.		2 - Bon	58,43	
			Les pratiques agricoles intensives sur ces pelouses (fauche ou pâturage intensif, eutrophisation) sont également néfastes		3 - Moyen	141,56	
			Le boisement volontaire des pelouses calcicoles, pour des raisons économiques et/ou cynégétiques constitue également une menace assez forte notamment sur le site Natura 2000		4 - Mauvais	124,55	
					5 - Très mauvais	27,94	
<p><b>9180*</b> - Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i></p> <p><u>Sous-types</u> : 9180*2 - Frênaies de ravins hyperatlantiques à Scolopendre</p>	1,93 ha	0,16 %	Habitat rare sur le site Natura 2000 et généralement présent sur de faibles surfaces.	<p>Frêne (<i>Fraxinus exelsior</i>) Erable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>) Erable sycomore (<i>Acer campestre</i>) Scolopendre (<i>Phyllitis scolopendrium</i>) Polypode vulgaire (<i>Polypodium vulgare</i>) Mélique uniflore (<i>Melica uniflora</i>) Aspérule odorante (<i>Galium odoratum</i>) Mercuriale pérenne (<i>Mercurialis perennis</i>) Fougère écailleuse (<i>Dryopteris affinis</i>) Polystic à soies (<i>Polystichum setiferum</i>) Fougère mâle (<i>Dryopteris filix-mas</i>)</p>	Son maintien dans un bon état de conservation semble également être lié à une libre évolution (sans exploitation forestière) de ce type de peuplements.	2 - Bon	1,44
			Il s'est vraisemblablement installé sur des zones d'éboulis en milieux ouverts (pelouses calcicoles ou prairies) sur lesquelles s'est développée une végétation forestière après abandon agropastoral ou absence de perturbations anthropiques.		La gestion forestière dans ces milieux escarpés est délicate et n'apparaît pas compatible avec ce type de milieux fragiles. Elle doit être limitée à des coupes d'arbres très ponctuelles et, si possible, espacées dans le temps.	3 - Moyen	0,43
			Cet habitat constitue le stade ultime de la colonisation forestière dans les zones de ravins ou les pentes escarpées sur les coteaux calcaires.		Les pratiques visant la transformation des peuplements telles que l'enrésinement sont à proscrire, de même que la réalisation de coupes trop fortes.	4 - Mauvais	0,06

<p><b>9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum</b></p> <p><u>Sous-types</u> : 9130-2 - Hêtraies–Chênaies à Lauréole ou Laïche glauque</p> <p>9130-3 – Hêtraies – Chênaies à Jacinthe des bois</p>	509,82 ha	43,01 %	<p>Habitat d'intérêt communautaire le plus représenté sur le site Natura 2000 et présent sur la plupart des entités de celui-ci. Il est dominé par le Hêtre et les Chênes. Il constitue l'un des stades ultimes de la colonisation forestière sur les coteaux calcaires du site et leurs rebords.</p> <p>Cet habitat se développe à la suite des fruticées, elles-mêmes résultant de l'abandon des pratiques agropastorales sur des pelouses ou prairies calcicoles.</p>	<p>Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>)  Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)  Chêne sessile (<i>Quercus petraea</i>)  Tilleul à larges feuilles (<i>Tilia platyphyllos</i>)  Frêne (<i>Fraxinus excelsior</i>)  Charme (<i>Carpinus betulus</i>)  Daphné lauréole (<i>Daphne laureola</i>)  Jacinthe des bois (<i>Hyacinthoides non-scripta</i>)  Mélisse uniflore (<i>Melica uniflora</i>)  Anémone sylvie (<i>Anemone nemorosa</i>)  Aspérule odorante (<i>Galium odoratum</i>)  Euphorbe des bois (<i>Euphorbia amygdaloides</i>)  Laïche des bois (<i>Carex sylvatica</i>)  Hellébore fétide (<i>Helleborus foetidus</i>)  Mercuriale pérenne (<i>Mercurialis perennis</i>)  Lierre (<i>Hedera helix</i>)  Orchis pourpre (<i>Orchis purpurea</i>)  Céphalanthère à grandes fleurs (<i>Cephalanthera damasonium</i>)  Actée en épis (<i>Actaea spicata</i>)  Céphalanthère à longues feuilles (<i>Cephalanthera longifolia</i>)</p>	<p>La menace principale qui pèse sur cet habitat constitue les pratiques sylvicoles visant la transformation des peuplements telles que l'enrésinement ou la pratique de coupes en faveur de peuplements monospécifiques. Après exploitation, la régénération naturelle doit être favorisée.</p>	0 - Inconnu	24,85
						1 - Excellent	8,92
						2 - Bon	422,22
						3 – Moyen	53,8
						4 - Mauvais	0,03

## 2.2. Les espèces d'intérêt communautaire

Trois espèces d'intérêt communautaire ont été identifiées sur le site Natura 2000 « Pays de Bray, cuestas nord et sud » : le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), l'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) et le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*). Ce dernier apparaît comme l'espèce la plus menacée sur le site et présentant les plus fort enjeux de conservation.

### Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) - Code Natura 2000 : 1065

Le Damier de la Succise est un lépidoptère qui, sur le site Natura 2000, colonise l'habitat 6210 « Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ».

Ce milieu abrite la plante hôte qu'il affectionne le plus pour la ponte de ses oeufs, la Succise des prés (*Succisa pratensis*).

L'espèce est en fort déclin dans la moitié nord de la France notamment sur l'ex territoire haut-normand où de nombreuses stations ont disparu ces dernières décennies. Son aire de distribution s'est largement réduite, en particulier dans le tiers sud-est dans les vallées de Seine et d'Eure. Les territoires du Pays de Bray et le Petit Caux semblent constituer le noyau dur de cette métapopulation en ex-Haute-Normandie.

#### **Menaces et objectifs de conservation**

La déprise agricole (abandon du pâturage) sur les coteaux calcaires est l'une des principales causes de son déclin sur le territoire. Celle-ci conduit inévitablement à l'embroussaillage des stations. De même, le boisement volontaire par plantation sur les coteaux est également une menace importante.

A contrario, le surpâturage est également néfaste à l'espèce. Il provoque à la fois une destruction physique des nids par écrasement et broutage, mais contribue également à la disparition de la plante-hôte qui exige une hauteur de végétation minimum pour se développer.

Les objectifs de conservation doivent donc viser la préservation de patches d'habitats favorables et proches les uns des autres (distance < 2km), reliés par des corridors fonctionnels pour le déplacement des individus (prairies, talus, lisières...).



### Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) - Code Natura 2000 : 1078\*

L'Ecaille chinée est un lépidoptère qui, sur le site Natura 2000, colonise une mosaïque d'habitats notamment l'habitat 6210 « Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires » en contexte de lisière.

L'espèce est largement répartie en France, en Europe centrale et méditerranéenne. Elle est considérée comme assez commune en Haute-Normandie.

Cette espèce est présente sur l'ensemble du site où elle se rencontre généralement par individus isolés.



#### **Menaces et objectifs de conservation**

Tolérante et largement répandue, l'espèce ne semble pas directement menacée. Toutefois, la disparition des ourlets calcicoles, soit en raison d'un pâturage trop intensif, soit au contraire d'une fermeture complète du milieu lui serait défavorable.

La conservation de ce papillon passe par le maintien des zones à Eupatoire chanvrine, aussi bien en situation ouverte (éboulis rudéralisés, pelouses mésophiles) que boisée (Aulnaies-frênaies à hautes herbes).

### Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)- Code Natura 2000 : 1083

Le Lucane cerf-volant est le plus grand coléoptère d'Europe. Ses larves sont saproxylophages et se développent dans le système racinaire des souches ou des arbres dépérissants il colonise ainsi tout type d'habitats (forestiers ou non) présentant des souches et de vieux arbres feuillus dépérissants.

L'espèce se rencontre dans toute l'Europe jusqu'à la Caspienne et au Proche-Orient. *Lucanus cervus* est une espèce présente dans toute la France.



#### **Menaces et objectifs de conservation**

Le lucane cerf-volant ne semble pas actuellement menacé en Normandie ou sur le site Natura 2000 des Cuestas. Elle est considérée cependant comme en déclin au nord de son aire de répartition, particulièrement aux Pays-Bas, au Danemark et en Suède. Les menaces potentielles pouvant provoquer le déclin local de l'espèce sont imputées à l'élimination des haies arborées en zone agricole peu forestière.

La préservation de cette espèce passe par le maintien d'un réseau bocager de qualité. La conservation de haies arborées avec des arbres sénescents, ainsi que le maintien de tas de rondins de bois et de souches de feuillus sera favorable à l'espèce.

## 3. Diagnostic socio-économique

### 3.1. Aménagement du territoire

Au 31 mai 2018, 66 % des communes du site Natura 2000 sont dotées d'un document de planification de type carte communale ou Plan Local d'Urbanisme.

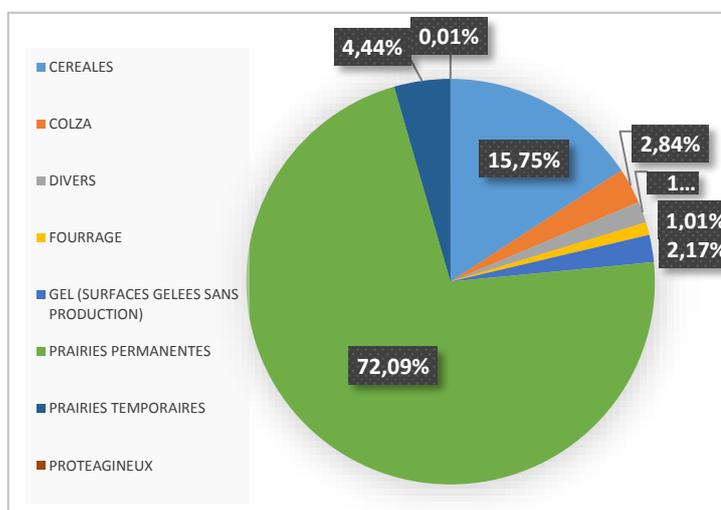
La carte communale est un document d'urbanisme simplifié qui délimite les secteurs de la commune où les permis de construire peuvent être délivrés mais elle ne réglemente pas de façon détaillée les modalités d'implantation sur les parcelles. Ce sont les dispositions du règlement national d'urbanisme qui s'y appliquent.

Le plan local d'urbanisme (PLU) est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal (PLU) ou intercommunal (PLUI). Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, dite « loi SRU ».

### 3.2. Les activités socio-économiques

#### 3.2.1. L'agriculture

A l'échelle du site Natura 2000, l'assolement est fortement dominé par les prairies permanentes (72 %) tandis que les cultures ne représentent que 15,7 %. Ces proportions sont représentatives de la tradition d'élevage qui existe dans le Pays de Bray. Toutefois, le site Natura 2000, Pays de Bray, Cuestas Nord et Sud n'échappe pas aux profondes modifications que connaît le monde agricole depuis quelques décennies puisque pour 85% des communes du site, le nombre d'exploitations agricoles communales a connu une régression entre 2000 et 2010. Les petites exploitations semblent ainsi avoir disparu au profit des exploitations de grande taille et aux modes d'exploitation plus intensifs.

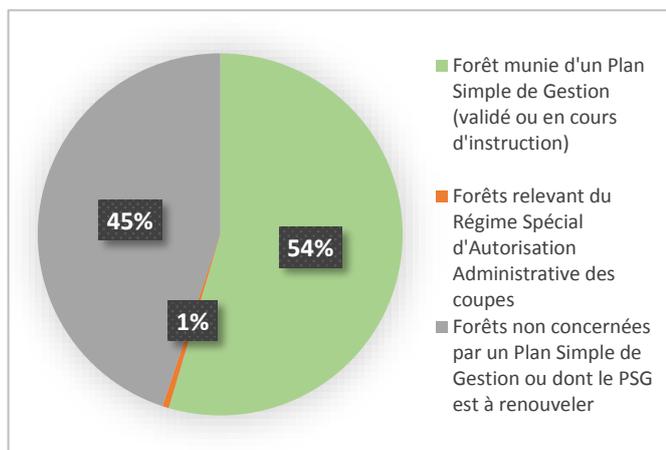


Assolement sur le site Natura 2000 (Source : RPG 2016)

### 3.2.2. Les activités forestières

Le site Natura 2000 « Pays de Bray, cuestas nord et sud » compte environ 567,34 ha de forêts soit 47 % de la superficie du site (source CNPF, Base de Données Forêt V1). La forêt est ainsi largement représentée sur ce site avec près de la moitié de la surface occupée par ces milieux.

Ces forêts sont pour 443,56 ha, des forêts privées. Sur le site Natura 2000 « Pays de Bray cuestas nord et sud », 23 Plans Simples de Gestion sont en cours de validité et 1 est en cours d'instruction, ce qui représente une surface cumulée de 242 ha pour laquelle une gestion durable est garantie. Enfin, une propriété relève du Régime Spécial d'Autorisation Administrative des coupes. L'important



morcellement et le grand nombre de propriétés de faible surface réduit la part des propriétés forestières soumises réglementairement au Plan Simple de Gestion.

Les boisements privés sont constitués majoritairement d'un mélange de taillis et de futaie feuillue (76,1% de la surface en forêt privée) qui permet à la fois une production de bois d'œuvre et de bois de chauffage. Les futaies feuillues (14,6%) et en taillis simples (7,24%) constituent les autres modes de conduite de peuplement privilégiés sur ce site.

Le site Natura 2000 compte également 44,21 ha de forêts communales et 77,46 ha de forêts domaniales qui relèvent du régime forestier. Quatre forêts font l'objet d'un document d'aménagement en cours de validité : la forêt domaniale de Croixdalle (2006-2025), la forêt domaniale de Lyons (2004-2023), la forêt d'Eawy (2004-2023) et la forêt communale de Neuf-Marché (2014-2028). La forêt communale des Monts Raoult dispose d'un document d'aménagement actuellement en phase de validation. L'Office National des Forêts a en charge la mise en œuvre de ces documents d'aménagement.

### 3.2.3 Les activités de tourisme et de loisirs

Sur le site, les principales activités de tourisme et de loisirs recensées sont la pratique de la randonnée, la pratique du vélo ainsi que l'activité de parapente.

Le site est parcouru par deux chemins de grande randonnée : le GR du Pays de Bray qui sillonne les coteaux et le GR du Pays de la Vallée de l'Andelle qui passe à l'ouest du site. D'autres petits sentiers traversent également le site. La majorité des communes situées dans le site Natura 2000 a aménagé des circuits de randonnée sur son territoire.

La pratique du vélo est principalement canalisée sur l'Avenue Verte London-Paris, une voie verte qui traverse de manière longitudinale l'ensemble du site Natura 2000 et permet de découvrir les paysages typiques de la boutonnière du Pays de Bray. Elle constitue, de plus, un itinéraire cyclable permettant de relier Paris et Londres sur un parcours de 400 km.

Enfin, la pratique du parapente sur le site est pratiquée à partir de trois sites de décollage localisés sur les communes d'Osmoy-Saint-Valéry, Saint-Vaast-d'Equieville et Elbeuf-en-Bray.

Telles que pratiquées actuellement en étant concentrées sur des axes dédiés, ces activités ne produisent pas d'effets négatifs sur la conservation des espèces et des habitats du site Natura 2000 « Pays de Bray, cuestas nord et sud ».

### **3.2.4. Les activités cynégétiques**

Conformément à l'article L.425-1 du Code de l'Environnement, un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) est mis en place en Seine-Maritime pour la période 2016-2022.

Celui-ci dresse le bilan du SDGC précédent (2010-2016) et définit de manière détaillée 78 actions à mettre en œuvre cette période. Sur le site Natura 2000 « Pays de Bray cuestas nord et sud », deux modes de chasse principaux sont pratiqués : la chasse au petit gibier sédentaire ou migrateur et la chasse du grand gibier.

Ces pratiques cynégétiques n'influent pas directement sur la conservation des espèces ou habitats d'intérêt communautaire identifiées sur le site Natura 2000 mais peuvent indirectement les concerner. Par exemple, la gestion des milieux ouverts à des fins cynégétiques visant un embroussaillage total ou partiel pour favoriser certaines espèces chassables pourra s'avérer contraire au maintien des espèces d'intérêt communautaire.

### **3.2.5 Les transports et industries**

Traversé par les autoroutes A29 et A28, le Pays de Bray bénéficie d'un accès rapide et facile aux agglomérations rouennaise et dieppoise. Le réseau ferroviaire est inégalement réparti puisque seule la moitié sud du territoire est desservie.

Marqué par l'agriculture, le paysage économique brayon a vu le secteur tertiaire se développer fortement. Son industrie est en recul mais résiste mieux qu'au niveau régional. Plus de 4 500 établissements sont recensés en Pays de Bray. En 2010, l'Insee a comptabilisé 375 créations d'entreprises (dont 240 auto-entrepreneurs) sur le territoire (Source : PETR du Pays de Bray).

Sur le site Natura 2000, la pression d'urbanisation est faible. Cependant des extensions de carrières de craie marneuse ou de zones bâties peuvent nuire à la qualité des pelouses à Orchidées déjà gagnées par ces aménagements.

## 4. Les objectifs de développement durable et objectifs opérationnels

---

### 4.1. Objectifs de développement durable

Ces objectifs de développement durable fixent les lignes directrices de la gestion à long terme du site Natura 2000 afin d'assurer la restauration des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site en tenant compte des enjeux socio-économiques du site. Ceux-ci sont déclinés en objectifs dits « opérationnels ».

### 4.2. Objectifs relatifs aux habitats et espèces d'intérêt communautaire

Ces objectifs sont relatifs aux 5 habitats et 3 espèces d'intérêt communautaire présents sur le site :

- Maintenir voire augmenter la surface occupée par les habitats de milieux ouverts (H6210, H8160\* et H5130) sur le site et favoriser la gestion pastorale extensive
- Favoriser une gestion extensive des habitats forestiers (H9130 et H9180\*) avec le maintien de zones en libre évolution et encourager la signature de documents de gestion
- Maintenir ou favoriser l'expression d'un bon état de conservation pour l'ensemble des habitats d'intérêt communautaires en restaurant et gérant les zones dégradées
- Maintenir les populations actuelles d'espèces d'intérêt communautaire et favoriser une connexion fonctionnelle entre ces populations
- Améliorer la prise en compte de la problématique « espèces exotiques envahissantes » sur le site Natura 2000
- Améliorer la connaissance sur les espèces et habitats d'intérêt communautaires présents sur le site

### 4.3. Objectifs relatifs aux enjeux socio-économiques

Des objectifs de développement durable transversaux ont été définis en complément des objectifs relatifs au maintien des espèces et habitats d'intérêt communautaire. Il s'agit notamment de croiser les enjeux écologiques et socio-économiques afin d'assurer une cohérence entre les objectifs relatifs à la directive « Habitats faune flore » 92/43/CEE et les enjeux locaux. De même, ces objectifs participent à une amélioration des connaissances sur le site Natura 2000 et au travail d'animation de celui-ci.

Thématique	Objectifs de développement durable
<b>Agriculture</b>	Maintenir/réhabiliter une gestion pastorale des milieux ouverts
<b>Gestion sylvicole</b>	Maintenir et encourager des pratiques de gestion durable
<b>Activités cynégétiques</b>	Améliorer la prise en compte des enjeux liés aux milieux ouverts (pelouses calcicoles)
<b>Communication</b>	Améliorer la prise en compte des enjeux relatifs aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire par les acteurs et usagers du territoire et favoriser leur implication
<b>Activités de loisirs</b>	Améliorer la prise en compte des enjeux écologiques lors de la pratique d'activités de loisirs

#### 4.4. Objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels développent et précisent les objectifs de développement durable avec une vision à court et moyen terme.

##### 4.4.1. Objectifs relatifs aux habitats et espèces d'intérêt communautaire

Habitat ou espèce d'intérêt communautaire	Etat de conservation	Objectifs opérationnels
H6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires [*Site d'orchidées remarquables]	Moyen à mauvais	<p>Identifier les zones dégradées dont la restauration est prioritaire</p> <p>Réaliser des actions de restauration et d'entretien</p> <p>Encourager et accompagner les propriétaires et agriculteurs à la mise en œuvre d'une gestion extensive.</p> <p>Réaliser un suivi des actions de gestion ou de restauration menées sur le site</p>
H8160 - Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard*	Bon	<p>Engager des actions ponctuelles de ravivage et de débroussaillage</p> <p>Réaliser des opérations de restauration sur les éboulis dégradés</p>
H5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Moyen à mauvais Habitat principalement présent sous son faciès de voile lâche, en mosaïque l'habitat 6210	<p>Identifier les zones dégradées dont la restauration est prioritaire</p> <p>Réaliser des actions de restauration et d'entretien</p> <p>Encourager et accompagner les propriétaires et agriculteurs à la mise en œuvre d'une gestion extensive.</p> <p>Réaliser un suivi des actions de gestion ou de restauration menées sur le site</p>

Habitat ou espèce d'intérêt communautaire	Etat de conservation	Objectifs opérationnels
H9130 - Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	Bon	<p>Maintenir ces habitats dans un bon état de conservation</p> <p>Favoriser une gestion extensive avec le maintien de zones en libre évolution</p> <p>Encourager la signature de documents de gestion</p>
H9180 - Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion*</i>		
Damier de la Succise	Moyen	<p>Favoriser le maintien d'une mosaïque d'habitats</p> <p>Maintenir et encourager des pratiques de gestion extensives</p> <p>Effectuer un suivi des populations ainsi une surveillance régulière des stations pour repérer d'éventuelles dégradations des habitats</p> <p>Limiter l'isolement des métapopulations du nord et du sud, en priorisant les actions de restauration et d'entretien sur les entités situées entre ces deux métapopulations</p>
Ecaille chinée	Bon	<p>Favoriser et encourager les pratiques pastorales extensives sur les milieux ouverts</p> <p>Maintenir des arbres morts sur pied et au sol, des arbres sénescents et des souches hautes</p>
Lucane cerf-volant		
Tous		<p>Effectuer un bilan sur la problématique « espèces exotiques envahissantes » à l'échelle du site et proposer des pistes d'actions</p> <p>Réaliser des études sur la présence et la répartition des espèces potentiellement présentes sur le site</p> <p>Réaliser une typologie des habitats du site pour faciliter le travail de cartographie</p> <p>Mettre à jour la cartographie des habitats sur l'ensemble du site</p>

#### 4.4.2. Objectifs relatifs aux enjeux socio-économiques

Thématique	Objectifs opérationnels
Agriculture	Favoriser la pose d'équipements pastoraux sur les sites pâturables Recenser les éleveurs susceptibles de s'impliquer dans la gestion des milieux ouverts Développer des projets en cohérence et en lien avec ceux portés par les territoires
Gestion sylvicole	Communiquer sur les documents de gestion « durable »
Activités cynégétiques	Sensibiliser les chasseurs propriétaires de milieux ouverts aux enjeux Natura 2000
Communication	Sensibiliser les usagers et acteurs du territoire sur les enjeux relatifs au site Natura 2000 Permettre une meilleure compréhension des possibilités d'implication des différents acteurs dans la mise en œuvre des objectifs du DOCOB
Activités de loisirs	Coordonner les actions de gestion menées par les parapentistes sur les sites de décollage Suivre les dossiers d'évaluation des incidences

## 5. Indicateurs de suivi

Une série d'indicateurs ont été définis pour apprécier et évaluer l'atteinte des objectifs de développement durable et opérationnels énoncés pour chacune des thématiques.

Thématique	Indicateurs
Suivi et connaissance des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Nombre de suivis d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire réalisés
	Nombre de stations de Damier de la Succise sur le site
	Nombre d'études menées en faveur de la connaissance des habitats et espèces d'intérêt communautaire
	Surface et état de conservation des habitats d'intérêt communautaire
	Nombre de suivis sur l'efficacité des mesures de gestion
Réalisation d'actions de gestion	Nombre et surfaces engagées dans une MAE
	Nombre et surfaces engagées dans un contrat Natura 2000
	Nombre de sites équipés (infrastructures agropastorales) pour la mise en œuvre d'une gestion pastorale, linéaire de clôtures installées
	Nombre d'actions de gestion (et surface gérée) en faveur des habitats ou espèces d'intérêt communautaire (hors MAE et contrats Natura 2000)
Sensibilisation et communication	Nombre d'outils ou de supports de communication réalisés
	Nombre d'animations réalisées
	Nombre de groupes de travail thématiques organisés
Veille sur les atteintes au site	Nombre de dégradations des habitats d'intérêt communautaire constatées
Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences	Nombre de dossiers d'évaluation des incidences suivis
Organisation des réunions du COPIL	Nombre de comités de pilotage organisés
Intégration du DOCOB dans les politiques territoriales	Nombre de participation à des réunions en lien avec l'intégration des objectifs du DOCOB

## 6. Présentation des mesures pour atteindre les objectifs

---

Le contrat Natura 2000, conclu entre le préfet et le titulaire de droits réels et personnels (art. L.414-3 I. du code de l'environnement), porte sur des engagements qui visent à assurer le maintien, ou le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire qui justifient la désignation du site.

Les engagements contenus dans le contrat Natura 2000 doivent être conformes aux orientations de gestion et de conservation définies dans le DOCOB et par là même aux cahiers des charges contenus dans le DOCOB en application des dispositions de l'article R.414-9 du code de l'environnement.

Deux types de contrats sont possibles :

- **Les contrats non agricoles – non forestiers, s'appliquant aux milieux ouverts,**
- **Les contrats Natura 2000 forestiers, s'appliquant aux milieux boisés.**

Tableau récapitulatif de l'éligibilité aux mesures 2227 et 323B du PDRH relatives aux contrats Natura 2000

Surface	Bénéficiaire	Mesures éligibles dans le cadre du 323B
Surface agricole	Agriculteur	Liste limitée d'actions éligibles, identifiées sur la liste nationale, concourant à des activités environnementales non productives: <ul style="list-style-type: none"><li>- Aménagements artificiels en faveur des espèces ayant justifié la désignation du site</li><li>- Opérations innovantes en faveur d'espèces ou d'habitats</li></ul>
	Non agriculteur	Liste limitée d'actions éligibles identifiées sur la liste nationale : <ul style="list-style-type: none"><li>- Aménagements artificiels en faveur des espèces ayant justifié la désignation du site</li><li>- Opérations innovantes en faveur d'espèces ou d'habitats</li><li>- Actions s'insérant dans une intervention collective d'entretien de cours d'eau</li><li>- Actions s'insérant dans une intervention collective d'information aux usagers pour limiter leur impact : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact</li></ul>

Surface non agricole	Agriculteur	<p>Toutes les actions sauf :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique.</li> <li>- Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</li> </ul>
	Non agriculteur	<p>Toutes les actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage</li> <li>- Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique</li> <li>- Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique</li> <li>- Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</li> <li>- Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</li> <li>- Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets</li> <li>- Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets</li> <li>- Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec</li> <li>- Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</li> <li>- Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site</li> <li>- Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact</li> <li>- Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats</li> </ul>
Surface forestière dotée d'un plan de gestion	Forêt privée ou relevant du régime forestier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création ou rétablissement de clairières ou de landes</li> <li>- Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production</li> <li>- Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire</li> <li>- Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</li> <li>- Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</li> <li>- Dispositif favorisant le développement de bois sénescents</li> <li>- Investissements visant à informer les usagers de la forêt</li> <li>- Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive</li> </ul>